

## **L'institutionnalisation de la corporation des autorités coutumières en Côte d'Ivoire : enjeux et perspectives**

**Koné Gnénéfolo**

Université Félix Houphouët- Boigny (Abidjan)

**Adjé N'goran Pascal**

Université Félix Houphouët- Boigny (Abidjan)

**Résumé :** L'objectif du présent article est de ressortir les enjeux et les perspectives de l'institutionnalisation de la corporation des autorités coutumières qui coexiste désormais avec l'Etat moderne en Côte d'Ivoire, deux pouvoirs aux assises dissemblables, voire antinomiques. Pour ce faire nous avons fait une analyse de quelques ouvrages qui traitent des questions du pouvoir et/ou de l'autorité des rois et chefs traditionnels en Côte d'Ivoire à partir de l'époque postcoloniale à nos jours. Nous y avons adjoint les témoignages de quelques membres de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT). Dans la mesure où l'institutionnalisation des autorités coutumières a pris forme dans un contexte de course au pouvoir étatique, marqué par des soubresauts politiques, il nous est apparu judicieux d'interroger des représentants du régime politique en place sans oublier aussi les points de vue de l'opposition. A partir de cette démarche qualitative plus ou moins objective, des enjeux et perspectives à cette réforme ont été présentés. En termes de résultats retenons ceci.

Mises au départ en veilleuse, depuis l'arrêté colonial de 1934, les institutions politiques coutumières ont survécu malgré les clivages politiques. Elles ont obtenu, avec l'intensification des crises socio-politiques au cours des deux dernières décennies (2000-2010 ; 2010-2020) un statut juridique à travers la loi N° 2014- 428 du 14 juillet 2014, abrogée ensuite par la loi N° 2020-942 du 25 novembre 2020 leur donnant ainsi quitus. C'est désormais une tribune sociale aux multiples enjeux et perspectives : quête ou consolidation du pouvoir étatique, clientélisme politique, renforcement de l'autorité du régime politique en place, construction d'une paix relative et mise en place d'un processus de réconciliation sociale en cours. C'est donc un nouveau paradigme important de gouvernance étatique intégrant la diplomatie coutumière.

**Mots-clés :** institutions coutumières, Etat moderne, paradigme de gouvernance, diplomatie coutumière.



## Stakes and outlooks of the establishment of customary ruling institutions in Côte d'Ivoire

---

**Abstract:** This paper aims to show the stakes and outlooks of the establishment of the customary ruling institutions which now coexists with the modern state in Côte d'Ivoire, both powers having dissimilar, even antinomic, foundations. In this respect, we have analysed a number of works that deal with issues of power and/or authority of kings and traditional chiefs in Côte d'Ivoire from the colonial era to the present day. We have added the testimonies of the members of the board of the National Chamber of Traditional Kings and Chiefs (CNRCT). Insofar as the establishment of customary authorities has occurred in the context of a race for state power characterized by socio-political unrests, it seemed appropriate to interview representatives of the current political regime, without forgetting the viewpoints of the opposing party. Based on this qualitative approach, stakes and outlooks for this reform were presented. The results are as follows:

Initially side-lined since the colonial decree of 1934, customary political institutions have survived despite political divisions of the post-colonial era. With the escalation of socio-political crises over the last two decades (2000-2010; 2010-2020), they have obtained a legal status through Law No. 2014-428 of 14 July 2014, which was subsequently repealed by Law No. 2020-942 of 25 November 2020, thereby giving customary leaders a respite. It is now a social forum with multiple stakes and outlooks; the quest for or maintenance of state power, client politics, reinforcement of the authority of the ruling political regime, building of relative peace and social reconciliation in progress. In fact, it is a new major paradigm of governance that integrates customary diplomacy.

**Keywords:** customary institutions, modern state, governance paradigm, customary diplomacy.

---

### INTRODUCTION

L'attention des anthropologues et des historiens s'était dans un premier temps dirigé vers les processus de formation et de construction de l'Etat moderne en Afrique. Elle s'oriente à présent sur ce phénomène inattendu qu'est la réviviscence, dans un contexte neuf et sous des formes évidemment nouvelles, des royautes et des chefferies. Au-delà même de la cohabitation entre deux pouvoirs aux assises dissemblables, voire antinomiques, c'est la question de leur mise en contact et de leur mode d'incorporation réciproque qui est aujourd'hui à l'ordre du jour. (Perrot, 2006 :173)

Après donc pratiquement quarante ans de morosité, d'immobilisme apparent et de mutisme relatif, le pouvoir des "anciens" connaît, de plus en plus, depuis le début de la dernière décennie (2000-2010), un éveil perceptible à travers l'étendue du territoire national. On dirait que les représentants des institutions coutumières se réveillent d'un long sommeil pour se faire entendre, pour s'engager et prendre position qui consiste à montrer leur importance, leur savoir-

faire et à jouer ainsi avec plénitude et vivacité le rôle qui est le leur, dans l'arène politique d'une Côte d'Ivoire malade et chancelante.<sup>1</sup>

Cette situation retient d'une façon spéciale notre attention en raison de son ampleur et de la curiosité qu'elle suscite. Ces dénominations : forum national des rois et chefs traditionnels, association des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire, caravane nationale des reines et rois de Côte d'Ivoire, sultanat, têtes couronnées de Côte d'Ivoire, gardiens de la tradition africaine, gestionnaires coutumiers, Conseil supérieur des chefs traditionnels, Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT), etc., sont autant de vocables qui se sont succédés au fil du temps, mais qui désignent dans le fond, la corporation des représentants des institutions coutumières en Côte d'Ivoire. Ces expansions de noms, aussi variées les unes que les autres sont autant de signes et d'indicateurs qui prouvent à suffisance combien l'effervescence est grande dans le paysage politique des autorités coutumières ivoiriennes (Koné, 2016 :17).

Il nous faut donc regarder attentivement du côté de ces institutions coutumières tant au niveau local qu'au niveau national, car les leaders traditionnels se sont remis en mouvement après plusieurs années de léthargie et d'immobilisme apparent. Il y a là, un phénomène nouveau qui s'est construit de façon paradoxale sous la série de crises : le repositionnement des institutions coutumières. Cette situation nous amène à une reconsidération des recompositions sociopolitiques en Côte d'Ivoire et en particulier au niveau national. Les chefs coutumiers ont réclamé et ont acquis un statut juridique d'abord à travers la loi N° 2014- 428 du 14 juillet 2014, abrogée ensuite par la loi N° 2020-942 du 25 novembre 2020 qui leur donne ainsi quitus.

Des Rois et Chefs Traditionnels dans l'Etat moderne pour faire quoi ?

Quelle interprétation et quel sens peut-on donner à cette percée des représentants des institutions coutumières dans le champ politique ivoirien ?

La question qui guide cette recherche est : quels sont les enjeux et les perspectives de l'institutionnalisation des Rois et Chefs Traditionnels dans un Etat moderne comme la Côte d'Ivoire ?

Ainsi, l'objectif du présent article est de ressortir les enjeux et les perspectives qui sous-tendent cette institutionnalisation de la corporation des autorités coutumières coexistant désormais avec l'Etat moderne en Côte d'Ivoire, deux pouvoirs aux assises dissemblables, voire antinomiques.

## **I. METHODOLOGIE**

Dans le cadre de cette étude qui s'inscrit dans une approche qualitative, il s'est agi d'une collaboration de deux enseignants-chercheurs dont la réflexion porte sur le fonctionnement de l'institution de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT).

### **1. Collecte de données**

---

<sup>1</sup> La Côte d'Ivoire vit une série de crises sociopolitiques depuis le 24 Décembre 1999. Cette situation est comparée à un cas de pathologie sociale.

Nous avons eu recours à la documentation et à l'entretien semi-directif comme techniques de collecte des données.

- **La documentation**

Elle a concerné dans un premier temps les ouvrages généraux et de méthodologie, puis dans un second temps les documents spécifiques se rapportant à notre thème. Il s'agissait pour se faire de recenser et d'exploiter les documents (ouvrages, thèmes, mémoires, rapports de service et de stage, articles de journaux) relatifs à notre étude. Cette recherche a plus été effectuée en ligne sur Google et Google Scholar. Elle a été complétée par la consultation de documents traitant des questions spécifiques de la chefferie à la bibliothèque de l'IES (Institut d'Ethno-Sociologie) Les rapports des activités des différents organes de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) au niveau du secrétariat général de cette institution ont été également consultés.

- **Entretien**

Les données ont été collectées durant la période allant du 03 septembre 2021 au 31 mars 2022. Les leaders coutumiers, constituent la population cible dont le siège social se trouve à Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire. Néanmoins, deux autres catégories d'acteurs ont été mobilisées. Il s'agit des représentants du régime politique qui sont actuellement aux affaires et de quelques membres de l'opposition.

De façon pratique les données ont été collectées à l'aide d'entretien individuel et de focus group. Les entretiens individuels ont été organisés auprès du directoire et du secrétariat de ladite institution et les entretiens de groupe auprès des acteurs politiques des trois principales formations politiques en opposition, notamment le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et le Parti des Peuples Africains de Côte d'Ivoire (PPA-CI). Nous avons choisi seulement ces trois formations (partis) politiques en raison du fait qu'ils sont représentatifs au regard de la configuration politique du scrutin présidentiel de 2010 au cours duquel toutes les tendances et formations politiques avaient eu l'occasion de s'exprimer pour une première fois en Côte d'Ivoire. Les techniques utilisées ont été l'entretien individuel et les entretiens de groupe (focus group).

## **2. Echantillon**

Dans ce travail, la technique d'échantillonnage par choix raisonné a été mobilisée pour les personnes ressources. L'étude étant de type analytique, descriptif et interprétatif, la saturation est atteinte par constat de redondance par strate de répondant. (Mayer et autres, 2000). A cet effet, 21 entretiens dont 10 entretiens individuels et 05 entretiens de groupe ont été réalisés auprès des membres de la CNRCT et 06 autres entretiens individuels auprès des représentants des formations politiques.

## **3. Méthodes d'analyse de données**

Nous avons mobilisé trois méthodes pour analyser nos données. La méthode de l'analyse de contenu nous a permis d'interpréter les textes et les rapports d'activités du secrétariat général de la CNRCT (N'da, 2002). La méthode historique a été mobilisée pour comprendre les révolutions historiques, la trajectoire de l'évolution de l'autorité des leaders coutumiers selon les clivages politiques en Côte d'Ivoire depuis la période postcoloniale. L'approche Weberienne a permis d'aboutir à la compréhension des enjeux et des perspectives

qui sous-tendent l'institutionnalisation de la corporation des Rois et Chefs Traditionnels dans la Côte d'Ivoire moderne qui se veut un pays émergent.

## II RESULTATS

Nous ferons ici un bref rappel de la condition et de l'évolution de la vie politique des autorités coutumières en Côte d'Ivoire aux lendemains des indépendances de 1960 jusqu'au 25 novembre 2020, date à partir de laquelle, la corporation des autorités coutumières, en plus du fait qu'elles avaient déjà acquis, au passage en juillet 2014, un statut légal, a entamé une nouvelle phase importante dans son histoire.

Il convient dès l'abord de la restitution des résultats de cette recherche, de faire des mises au point afin que notre lectorat sache clairement ce que nous appelons autorités coutumières en Côte d'Ivoire et notamment la particularité de cette corporation qui se caractérise en fonction des coutumes et des réalités socioculturelles spécifiques aux différents groupes sociolinguistiques de ce pays.

Ce que nous appelons ici, le pouvoir traditionnel, c'est le pouvoir des africains qui ont régné en maîtres absolus dans l'Afrique ancienne longtemps avant le débarquement du colon sur le continent. Ce pouvoir traditionnel est aussi moderne dans la mesure où, il gère des populations d'aujourd'hui, avec des moyens actuels et les réalités d'aujourd'hui.

En effet la notion de pouvoir traditionnel ne signifie pas que ceux qui l'incarnent sont dépassés ou n'ont pas de pratiques modernes. Car il y a de plus en plus des chefs traditionnels qui sont des intellectuels. C'est une nouvelle classe de chefs traditionnels influents qui, du fait de leur expérience politique et des professions modernes qu'ils ont exercées, ne sont des « chefs traditionnels » que dans la mesure où ils tiennent leur légitimité et leur autorité d'institutions et de leurs us et coutumes respectifs. Tout en relevant d'une légitimité reposant sur des traditions et des coutumes séculaires, ils agissent dans le cadre d'institutions modernes étroitement contrôlées par l'administration publique dirigée souvent par des politiciens, les responsables de partis politiques et de hauts fonctionnaires de l'administration. Cette notion renvoie au vocable 'chefs traditionnels' qui désigne à la fois la corporation des 'autorités coutumières' et l'ensemble des Rois et Chefs Traditionnels de la Côte d'Ivoire. Certaines sociétés ivoiriennes (Akan et mandé du nord) admettent, selon leurs coutumes, une organisation politique centralisée, faisant ainsi intervenir la notion de roi et d'autres sociétés (Gur, Krou et mandé du sud) par contre sont organisées politiquement autour des villages d'où la notion de chef traditionnel. Qu'il s'agisse de roi ou chef traditionnel, cela renvoie à une même réalité : les 'autorités coutumières' ou 'chefs traditionnels'.

Il s'agit d'étudier, en effet, l'évolution des institutions coutumières dans l'Etat postcolonial sinon, les dynamiques sociopolitiques du pouvoir des chefs coutumiers et leur implication avec les autres entités politiques sur un axe purement historique, donc sur un ensemble de périodicités que nous avons organisé tout en suivant les ruptures politiques, les renversements de situations politiques, les inversions de rôles et les repositionnements politiques qui constituent des différents temps sociaux de la vie politique en Côte d'Ivoire.

### II. 1 La vie politique aux lendemains des indépendances de 1960.

D'abord il y a eu une période (1960-1990) du parti unique en Côte d'Ivoire, le PDCI (parti démocratique de Côte d'Ivoire) et même à l'intérieur de ce parti, il y a eu deux phases. La première phase part de 1960 à 1980. Elle est caractérisée par la nomination et le

positionnement des secrétaires généraux du parti ainsi que des députés dont l'autorité des représentants du parti unique, était considérablement élargie et renforcée au détriment de celle des chefs locaux, les leaders traditionnels (Koné G. 2016). La real politik a guidé le choix des autorités ivoiriennes dans le maintien de la chefferie qui devait continuer à jouer le rôle d'auxiliaire de l'administration, mais dépouillée d'un pouvoir réel. Au fil des années, la chefferie était devenue la survivance d'une institution qui était désormais l'appendice du pouvoir politique central et des pouvoirs décentralisés que sont ceux des sous-préfets, préfets et maires. Si ces autorités existaient encore, ils fonctionnaient non plus comme des décideurs politiques, des avant-gardistes, mais fonctionnaient plutôt comme des exécutants, des auxiliaires, des subordonnés de la nouvelle administration dite moderne. (Mariatou K. et N'guessan K. 2005)

Ainsi dès l'indépendance et parallèlement au règne du parti unique, il eut une réforme administrative à travers tout le territoire ivoirien, érigée en nation souveraine, dirigée par une administration moderne.

Dans cette partie, on peut donc retenir que les ayant-droits au pouvoir coutumier au niveau du canton avaient été évincés par les secrétaires généraux, les représentants du parti unique au cours de cette période (Mariatou K. et N'guessan K. 2005).

La deuxième phase couvre les années 1980-1990. Cette phase bien que débutant avec une récession économique, connaît des élections et un traitement spécial des secrétaires généraux au sein du parti unique, des députés et des maires. Il y a eu une sorte de démocratie au sein du parti unique le PDCI et une compétition pour le pouvoir électif local dont la députation et les municipales (Koné, 2016).

## **II. 2 Le retour au multipartisme en Côte d'Ivoire à partir de 1990.**

De 1990 à 1999, c'est la période du retour au multipartisme en Côte d'Ivoire. C'est le début des courants politiques contradictoires sinon du pluralisme politique. Cette période est caractérisée par les grèves, les marches, les casses des syndicalistes et de certaines organisations contestataires ou protestataires dont la Fédération Estudiantine et Scolaire de la Côte d'Ivoire (FESCI), principal syndicat des élèves et étudiants en Côte d'Ivoire. Au regard de l'évolution de la vie politique, le PDCI, parti unique dans le pays depuis 1960, avait permis en 1990, grâce au discours de la Baule, tenu par François Mitterrand, alors président de la République Française, la création d'autres partis dont :

*Les plus représentatifs étaient le Front Populaire Ivoirien (FPI) dirigé par Laurent Gbagbo, le Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT) de Francis Wodié, l'Union des Socio-démocrates (USD) de Bernard Zadi Zaourou, le Parti Progressiste de Bamba Moriféré, etc.*

Avec ces courants de pensées politiques multiples et diversifiées, une deuxième rupture politique s'opère, mettant ainsi fin au monopartisme, au monolithisme. L'élément émergent, dominant qui stimule le changement est bien évidemment le multipartisme, le fait qu'il y a désormais non plus un leader national mais plutôt plusieurs leaders politiques qui harangent et galvanisent les foules. Les peuples enthousiasmés et subjugués, seront enclins à écouter les nouveaux leaders. Partant, les membres (d'une même famille, d'un même village, d'un même clan tribal) seront écartelés entre les différentes tendances ou formations politiques en quête du pouvoir étatique. Certaines chefferies traditionnelles vont connaître des clivages et des schismes face au nouveau vent de démocratisation qui souffle et se traduit dans les partis politiques. Au niveau de la chefferie de Korhogo par exemple, il y a eu des conflits et des divisions au sein des membres de l'oligarchie familiale avec le ralliement de Lancine Gbon Coulibaly au Front

Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo en son temps, alors président dudit parti. Il s'agit de l'un des fils du patriarche Peleforo Gbon Coulibaly, père spirituel ou parrain d'Houphouët Boigny, fondateur de PDCI (Gaye F. 1998). Cette façon de faire porta un coup dur à l'institution coutumière qui perdit ainsi sa crédibilité et de ce fait fut rejetée dans certaines localités par ses propres administrés (Assoumane S. 1997)

En somme on peut retenir qu'au lendemain des indépendances de 1960, les institutions coutumières avaient été mises en veilleuse dans la mesure où elles n'avaient pas été valorisées ni supprimées (Perrot, 2006). D'ailleurs, dans les années 1980, Amon d'Aby avait déjà souligné la vitalité du dynamisme des institutions étatiques en cours dans les sociétés africaines à la fois en crise et en phase de transition. Il rappelle qu'auparavant, la politique suivit au cours de la période de colonisation visa et réussit pleinement à anéantir l'autorité des chefs traditionnels pour y substituer celle de la nouvelle administration coloniale, c'est-à-dire à imposer partout le système d'administration directe, plus conforme au génie de la France. Les trônes furent renversés, les chefs récalcitrants ou indésirables écartés, souvent remplacés par des anciens auxiliaires de l'administration coloniale : interprètes, gardes de cercles, etc. (Amon d'Aby, 1988 : 7) l'administration coloniale a provoqué un bouleversement de l'ordre politique traditionnel. Soucieuse d'avoir des interlocuteurs « visibles » et acquis à sa cause, l'administration coloniale va tendre vers une uniformisation de la gestion des hommes : centraliser quand le pouvoir est diffus pour le rendre plus évident ; affaiblir là où il est trop fort et pourrait constituer une entrave à son entreprise. On assiste à la naissance de nouvelles autorités politiques. L'autorité cantonale a été la manifestation la plus visible de cette réorganisation de la chefferie traditionnelle. (...) Le canton va bouleverser les données politiques des sociétés locales. (...) Apparaissent alors les premières failles dans la chefferie traditionnelle et la rupture de la chaîne des ayants-droit institutionnels au pouvoir (Mariatou K. et N'guessan K. 2005)

Avec le retour au multipartisme en Afrique, presque tous les leaders politiques (traditionnels ou modernes) avaient jubilé, pensant que l'occasion était venue pour que chacun d'entre eux, puisse se revaloriser sur la scène politique, mais grande fut la surprise de ces leaders traditionnels, lorsqu'ils ont une fois de plus été relégués en arrière-plan. Nombre d'entre eux ont vu leur monarchie ou oligarchie familiale se scinder entre les leaders des partis politiques en quête du pouvoir électif. Si certains chefs traditionnels ont brillé du fait de leur voisinage avec les politiciens, les acteurs politiques d'envergure importante au niveau national, d'autres par contre ont perdu leur éclat pour n'avoir pas pu coopérer avec le régime politique en place (Koné G. 2016).

### **III. 3 CONTEXTE DU REPOSITIONNEMENT DES AUTORITES COUTUMIERES EN COTE D'IVOIRE A PARTIR DU 24 DECEMBRE 1990**

#### **L'ascension des institutions coutumières en Côte d'Ivoire à partir du coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999.**

Du 24 décembre 1999 jusqu'en avril 2011, c'est la période à partir de laquelle la série de crises sociopolitiques traverse et secoue violemment la Côte d'Ivoire de toutes parts. Cette période est marquée par des soubresauts et de violents remous sociaux parmi lesquels, on pourrait citer quelques événements majeurs : coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999, tenue des élections présidentielles l'année suivante, dont l'organisation elle-même et les résultats sont différemment et diversement interprétés et qualifiés, apparition et entrée dans la scène politique

d'une nouvelle catégorie sociale de gouvernants ; 'les forces nouvelles', deux autres années plus tard...

A l'issue de l'élection présidentielle fortement critiquée par d'autres fractions politiques et non les moindres dont le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et le RDR Rassemblement Des Démocrates (RDR), une troisième rupture politique s'est opérée, sonnait ainsi le glas du règne du parti unique (PDCI) pour faire place à un autre parti politique de l'opposition : le Front Populaire Ivoirien (FPI). L'élément nouveau qui va enclencher la mutation politique, est l'introduction des armes dans le jeu politique ivoirien. C'est la période au cours de laquelle le Centre, Nord et Ouest, la zone CNO, une portion géographique importante du territoire national, échappe au commandement et au contrôle de l'Etat ivoirien. C'est au cours de cette période que le pouvoir étatique dans ses tentatives de recherche de solutions et de repositionnement politique, puisque perdant son équilibre, a commencé à avoir des rapprochements avec les leaders des pouvoirs dits traditionnels au niveau national qui eux aussi, étaient préoccupés par cette situation d'instabilité politique chronique.

Alors la recherche de solutions à la fracture sociale qui a nécessité le Forum National pour la réconciliation, va impliquer pour la première fois, les autorités traditionnelles à donner leur position commune à travers leur porte-parole : le chef Nanan Dodo N'dépo Didace Pour preuve, la vie de l'association des autorités traditionnelles s'est consolidée à travers diverses réunions destinées à dresser le programme et le cadre de la collaboration qu'elle voudrait pouvoir entretenir avec les autorités étatiques (Acka Sohaily, 2003 :135).

La première Assemblée Générale Constitutive, s'est tenue le lundi 10 Janvier 2000 à Yopougon, chez le chef Central des Baoulé du département d'Oumé Nanan Yao Boniface.

La deuxième réunion de l'Assemblée fut son congrès Extraordinaire. Ce congrès, placé sous la présidence effective du Chef de l'Etat, s'est tenu à l'Hôtel Communal de Cocody le 28 novembre 2000, réunissant près d'une centaine d'autorités traditionnelles. Elle a permis l'élargissement de l'association aux rois. Aussi, l'Association devait être élargie à ce congrès, pour devenir l'Association Nationale des Rois et des Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire (ANRCT-CI).

La troisième réunion de l'Association fut l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2001 tenue à la cour royale de Moossou. Elle précédait et préparait la quatrième rencontre des Rois et des Chefs prévue pour le 09 juin 2001 à laquelle il fut décidé du congrès extraordinaire à venir : celui qui se tiendra le 28 septembre 2002.

Ces diverses réunions étaient destinées à définir et affiner le cadre et les possibilités d'actions de l'Association Nationale des Rois et des Chefs Traditionnels. Dès le congrès Extraordinaire de l'Association de l'an 2000, furent évoqués et posés les problèmes liés à l'absence de textes légaux organisant le statut des Rois et des Chefs. (Acka Sohaily, 2003 :135).

Dans la mouvance de conservation et/ou de conquête du pouvoir étatique, les autres formations politiques (l'ensemble de la classe de l'opposition) emboîteront le pas au pouvoir étatique vis-à-vis des chefs traditionnels. Le porte-parole des chefs traditionnels Nanan Dodo N'dépo Didace a rappelé le 27 septembre 2013 ceci :

*« Le Président de la République, Alassane Ouattara, a promis pendant sa campagne, d'apporter une solution à nos préoccupations, à travers un nouveau statut. Lorsque nous l'avons rencontré le 8 novembre 2001, à Libreville, au Gabon, dans le cadre du Forum de la*

*Réconciliation nationale, il nous a promis que si un jour, il accédait au pouvoir, le statut des rois et chefs du pays changerait. »<sup>2</sup>*

Ainsi tous les prétendants au pouvoir étatique vont s'engager à courtiser les représentants des institutions coutumières.

Depuis, les représentants des institutions coutumières ne cessent de gagner en prestige et en gloire. On assiste alors à leur repositionnement et à leur éveil sans précédent, à la fois dans les cérémonies des institutions étatiques et dans les arènes politiques locales.

## **II. 4 L'évolution de la vie politique en Côte d'Ivoire à partir de la crise postélectorale (de décembre 2010 à avril 2011) :**

De décembre 2010 jusqu'aux lendemains du 11 avril 2011, date d'arrestation de l'ex-président de la République, monsieur Laurent Gbagbo, la crise devient très aigue. On aurait dit qu'elle avait atteint son point culminant au regard de l'affrontement et de la cruauté des soldats dans la ville d'Abidjan, devenue, entre temps, un champ de guerre, vu également la radicalisation ou l'intensification du conflit ouvert et armé marqué par l'implication de plusieurs catégories sociales de combattants (miliciens, dozos, barragistes, groupes d'auto-défense, mercenaires de divers horizons, forces nouvelles, forces armées nationales de Côte d'Ivoire... (Koné G. 2016). Chacun des deux clans, en état de belligérance, bénéficiant d'un appui intérieur et surtout d'un soutien extérieur et finalement, le RHDP, a remporté cette partie puisque cette formation politique a été la plus forte, elle a eu le dessus. Rappelons qu'avant le scrutin présidentiel de 2010 la classe politique ivoirienne avait fini par se recomposer en un bipartisme La Majorité Présidentiel et le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (LMP et RHDP), bien sûr qu'il y avait des formations plus ou moins minoritaires pouvant jouer un rôle de force d'appoint au sein des deux coalitions politiques. Cette situation de bipartisme avait fortement divisé les représentants des institutions coutumières et leur organisation à caractère national encore à l'étape embryonnaire entre les deux tendances politiques en compétition sociale.

Dès lors, c'est l'ère d'un nouveau départ politique qui s'ouvre devant les ivoiriens avec l'accession du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) au pouvoir étatique. C'est aussi l'ère d'une paix relative et d'une construction de réconciliation sociale au niveau nationale qui est en cours entre les différentes couches sociétales dans la mesure où il y a encore des prisonniers et exilés politiques. Toutefois le gouvernement actuel et ses décideurs politiques s'emploient activement à une reconstruction du pays en termes de sa dotation en infrastructures sociales. Quant aux représentants des institutions coutumières, ils ont été organisés sous la demande de l'Etat ivoirien pour bénéficier d'un nouveau statut en termes de droits et de devoirs. La tendance est aujourd'hui à leur revalorisation, à une actualisation de leur reconnaissance<sup>3</sup> du point de vue juridique par l'Etat ivoirien. Selon une note de cette nouvelle institution

La Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) a été créée par la Loi N° 2014-428 du 14 juillet 2014 portant Statut des Rois et Chefs Traditionnels et érigée en Institution de la République à la faveur de la IIIème République de Côte d'Ivoire. Cette loi a

<sup>2</sup> Quotidien Fraternité Matin p. 7 du 27 septembre (2013), n° 14649

<sup>3</sup> « Reconnaissance du statut des chefs traditionnels par l'Etat : Ouattara a réussi un grand coup » in le quotidien, La Matinale du mardi 28 Janvier 2014. n° 458

été abrogée par la loi N° 2020-942 du 25 novembre 2020 portant composition, attribution et fonctionnement de la Cambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels.

*C'est une décision historique de son Excellence Monsieur le Président de la République qui porte au niveau national, l'expertise des Chefs Traditionnels, garants des us et coutumes, dans la résolution des conflits et la préservation de la cohésion sociale au sein de leurs communautés respectives. Ce faisant, la Chambre Nationale des Rois et Chefs est un acteur majeur dans l'atteinte des idéaux de paix et de développement.*

A la question de savoir pourquoi une reconnaissance juridique et surtout une institutionnalisation de cette corporation des leaders coutumiers dans un Etat moderne comme la Côte d'Ivoire ? La même note nous indique ceci :

*A l'instar de nos voisines, les chefferies traditionnelles du Ghana et du Burkina Faso qui, sur la base de leur histoire singulière, arrivent à calmer les tensions nationales les plus graves par leurs efforts, le Président de la République qui sait que notre chefferie n'a pas connu la même histoire, a cependant voulu qu'en synergie de nos différentes Régions, nous puissions parvenir aux mêmes résultats que les chefferies traditionnelles voisines pour le règlement de nos litiges, conflits et crises diverses sans aide extérieure, en puisant dans notre expertise locale. Il a fallu donc donner à la chefferie traditionnelle ivoirienne, le statut et les moyens adéquats de remplir cette noble mission.*

Que peut-on attendre de cette nouvelle institution de façon concrète ? Comme réponse émanant du secrétariat de la CNRCT, il indique ceci :

*Ce qui est demandé à la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, c'est de porter au haut niveau national, l'expertise et les valeurs de la chefferie traditionnelle en matière de médiation et de résolution des conflits, en vue d'atteindre l'idéal de paix et de développement au service de la nation tout entière. La CNRCT entend ainsi être l'Institution nationale de référence en matière de règlement non juridictionnel des conflits dans les villages entre les communautés. Elle se veut surtout une force de propositions afin de contribuer à désamorcer les cœurs, faciliter le dialogue intercommunautaire et promouvoir l'intégration nationale en s'appuyant sur la richesse de nos traditions. Cette vision s'appuie sur des atouts et des valeurs fondamentales.*

Quels sont ces atouts et ces valeurs sur lesquels cette vision s'appuie ?

La corporation des Rois et Chefs Traditionnels disposent en leur sein des atouts et des valeurs susceptibles de leur permettre de faire face à la feuille de route qui leur a été donnée. Parlons d'abord des atouts.

## II. 5 LES ATOUTS

Le secrétariat général de la CNRCT estime que les autorités traditionnelles ont des atouts nécessaires pour mener à bien leur mission, sur cette question, il dit que :

*L'incarnation de l'autorité et le charisme spirituel sont des atouts cardinaux indéniables à l'autorité traditionnelle. A cela, l'on peut ajouter que le maillage de la Chefferie Traditionnelle couvre toutes les Régions de la Côte d'Ivoire. La CNRCT est, à n'en point douter, un véritable trait d'union entre les communautés et l'autorité étatique. La CNRCT constitue ainsi un « centre » de communication, un relais indispensable pour la promotion de la paix, de la cohésion sociale et un cadre de concertation pour la résolution des conflits. La*

*Chefferie traditionnelle a déjà développé des mécanismes de règlement des conflits et peut donc contribuer activement à la réconciliation nationale partout et de façon permanente.*

Nous voulons savoir s'il est question pour ces leaders coutumiers de restaurer, d'assainir l'arène politique nationale tant marquée par les crises politiques successives ou si ce retour des autorités traditionnelles dans l'arène politique ivoirienne, est le signe d'une vengeance ou d'une revanche des institutions coutumières sur les institutions étatiques qui les avaient embrigadées<sup>4</sup> et dont la manifestation et l'expression ont été pendant longtemps confisquées ? Ou, s'il s'agit pour les premières institutions de voler au secours des secondes institutions qui ont traversé un bon moment d'impasse politique en Côte d'Ivoire ? S'agit-il, tout simplement, de rendre hommage aux chefs traditionnels et de leur accorder une dignité, comme cela se fait entendre par les pouvoirs publics ? Ou enfin, s'agit-il d'une récupération de l'initiative des leaders traditionnels, une stratégie politique savamment élaborée par les éventuels prétendants dans le contexte de la course au pouvoir étatique, qui consiste à profiter ou à se servir des institutions coutumières pour se positionner et avoir ainsi la prééminence, la prédominance dans l'arène politique ?

Selon un enquêté, acteur de la vie politique à l'opposition

*Je ne suis pas au RHDP, mais je sais qu'aucun parti politique ne peut remettre en cause la revalorisation des chefs traditionnels. Il était nécessaire de renforcer leur autorité à travers un cadre institutionnel, car ils abattent un travail énorme dans les villages, campements et hameaux. Ils jouaient déjà un rôle majeur dans le règlement et dans la gestion des conflits et tout cela à zéro franc. Si on veut les honorer, il faut le faire en tenant compte de l'organisation politique des différentes contrées du pays. Chez certains peuples, on parle de rois, chez nous ce sont des chefs qu'on vote, car là-bas, c'est la démocratie.*

*Ce qui se passe, c'est qu'on met les rois au-devant de la scène politique. Ceux qui arrangent les politiciens, c'est ceux-là qu'ils choisissent pour travailler. Il faut traiter tous les représentants des pouvoirs traditionnels de la même manière. S'il y a des salaires, il faut les traiter au même niveau. Il faut leur accorder le même salaire. Chacun gère sa circonscription en fonction de ses réalités culturelles et coutumières*

Un autre enquêté répond dans le même ordre d'idées

*C'est une bonne chose de reconnaître juridiquement les rois et chefs traditionnels. Ce sont des acteurs politiques qui déchargent l'appareil judiciaire et l'administration moderne, ils aident beaucoup et complètent l'Etat ivoirien dans ses nombreuses tâches administratives.*

## II. 5. 1 LES VALEURS FONDAMENTALES

*Le Roi ou le Chef Traditionnel doit rester NEUTRE : une précaution d'éthique qui doit guider les autorités traditionnelles dans le cadre de leurs relations avec l'administration ou les*

---

<sup>4</sup> Au lendemain des indépendances de 1960, les institutions politiques coutumières ivoiriennes avaient été mises en veilleuse dans la mesure où elles n'avaient pas été supprimées ni valorisées. Elles étaient toujours régies par l'arrêté colonial de 1934. Les nouvelles élites africaines voyaient dans les rois et les chefs les reliques d'un passé qu'il leur appartenait d'abolir. Les nationalistes qui assurèrent le passage de la domination coloniale à l'indépendance étaient passés par le système scolaire, et l'avènement de la modernité les enthousiasmait. Ils s'étaient donné pour objectif un changement radical de leurs sociétés. (Perrot, 2006 : 173).

*politiques. Les Rois ou les Chef Traditionnel doit être AU-DESSUS DE LA MELEE : une logique de positionnement supérieure ; un Chef au service de toute sa communauté, ce qui favorise son autorité, la renforce, et raffermi la confiance des uns et des autres.*

Quelles sont les missions et attributions de cette institution ? Les précisions une fois faites à propos des atouts et valeurs fondamentales, voyons à présent les missions et attributions de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels.

## II. 5. 2 LES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA CNRCT

La Loi Organique N° 2020-942 du 25 novembre 2020 portant composition, attributions et fonctionnement de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, conformément à l'article 175 de la Constitution, dispose que la CNRCT contribue à la valorisation des us et coutumes, à la promotion des idéaux de paix, de développement et de cohésion sociale ainsi qu'au règlement non juridictionnel des conflits dans les villages et entre les communautés. Elle a quatre principales missions :

### II. 5. 3 Au titre de la valorisation des us et coutumes, elle a pour mission de :

*dresser le répertoire des Rois et Chefs Traditionnels; de dresser le répertoire des us et coutumes; de favoriser les échanges interculturels; de veiller au respect du statut des Rois et Chefs Traditionnels; d'organiser des séances de formation à l'endroit des autorités traditionnelles; d'organiser l'assistance aux autorités traditionnelles et leur prise en charge sociale.*

### II. 5. 4 Au titre de la promotion des idéaux de paix, de développement et de cohésion sociale, elle a pour mission de :

*contribuer à régler les litiges relatifs à la désignation des autorités traditionnelles conformément aux us et coutumes; de promouvoir le civisme; d'émettre un avis consultatif sur des questions d'intérêt national; de contribuer à la mobilisation des populations pour les activités de développement; de veiller à la préservation du patrimoine culturel de la Côte d'Ivoire, en relation avec les Institutions étatiques.*

### II. 5. 5 Au titre du règlement non juridictionnel des conflits dans les villages et entre les communautés, elle a pour mission :

*d'initier des missions de médiation pour la prévention et la gestion des crises et conflits; de contribuer à régler les litiges relatifs à la désignation des autorités traditionnelles conformément aux us et coutumes.*

### II. 5. 5 Au titre du processus de désignation des chefs de village, elle a enfin pour mission :

*d'apporter l'assistance nécessaire aux communautés villageoises dans la désignation de leurs chefs; de veiller au respect des us et coutumes dans le choix des chefs; de participer au règlement de tout conflit lié à la dévolution du pouvoir traditionnel. La Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels comprend les Rois, les Chefs de province, les Chefs de canton, les Chefs de tribu, et les chefs de village inscrits au répertoire des rois et des Chefs Traditionnels. Elle est composée d'un **Directoire** et des **Comités Régionaux**, la réunion des deux instances formant l'**Assemblée des Rois et Chefs Traditionnels**.*

## II. 5. 6 Les perspectives à l'institutionnalisation de la corporation des autorités coutumières en Côte d'Ivoire.

Ces leaders coutumiers au niveau national, dans tous les cas, sont déjà et seront de plus en plus sollicités dans les arènes politiques aussi bien étatiques que locales. Ce sont des leaders parmi lesquels on retrouve des anciens fonctionnaires à la retraite, des cadres de l'Etat en pleine fonction et mieux des universitaires.

Il y a donc désormais des érudits, des intellectuels, des universitaires dans ce milieu de la corporation des chefs coutumiers, qui constituent un symbole pour les tendances politiques en Côte d'Ivoire et ce que cette corporation décide retentit aussi bien dans les arènes politiques locales, dont les collectivités territoriales et les communautés tribales ou claniques que dans les deux principales institutions étatiques : le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Aujourd'hui, les leaders traditionnels constituent incontestablement un sujet de convoitise pour les politiciens, les acteurs politiques. Ces derniers estiment qu'ils ne peuvent accéder honorablement au pouvoir politique que s'ils ne sont pas en bonne phase avec les chefs traditionnels et constituent des leviers importants pour atteindre les masses populaires.

Dans quelle direction, alors, les acteurs de l'appareil Etatique entraînent les Chefs Traditionnels de la Côte d'Ivoire ? Est-ce que, c'est en leur accordant ce statut juridique et ces missions qu'ils seront réellement plus utiles pour la Côte d'Ivoire ?

A qui profite au juste ce repositionnement des Rois et Chefs Traditionnels dans ce contexte actuel de la quête du pouvoir étatique et de reconstitution du tissu sociale déchiré du fait de la redondance des crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire ?

Selon C. B. un de nos enquêtés

*L'institutionnalisation de cette catégorie d'acteurs politiques dits chefs traditionnels s'est faite dans un contexte particulier, celui de la sortie d'une série de crises sociopolitiques et celui de la conquête ou de la conservation du pouvoir Etatique. C'est difficile de dire la vérité à son bienfaiteur, c'est pourquoi, il y aura de la partialité dans la gestion de certaines affaires surtout politiques. Des délégations de chefs traditionnels sont venues de toutes les contrées pour dire au président actuel au terme de son deuxième mandat qu'il était l'homme de la situation pour une autre réélection présidentielle. Dans cette affaire les chefs traditionnels ont tout gagné, eux et leurs enfants parce qu'il y a une affaire d'argent. Ceux qui les ont mandatés gagnent aussi parce qu'il y a là un genre de clientélisme et la Côte d'Ivoire gagne également puisque ces leaders participent au maintien de la paix et au processus de la cohésion sociale.*

Un autre observateur de la vie politique ajoute ceci :

*Ce qu'il faut comprendre, c'est que le président Alassane est très intelligent. Il a tapé sur un levier où il faut pour se maintenir. Il a trouvé une formule pour consolider son pouvoir et renforcer son autorité. Il a effectivement tenu sa promesse électorale qui consistait à donner un statut administratif aux rois et aux chefs traditionnels de la côte d'Ivoire. Ainsi l'Assemblée Nationale ivoirienne a voté à l'unanimité, le 11 juillet 2014, la loi instituant la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (...) Pour donc encadrer cette nouvelle institution coutumière, les autorités ivoiriennes ont entrepris d'adopter la loi organique définissant le mode de fonctionnement et les attributions de cette chambre. En vertu de leur nouveau statut, les « rois et chefs traditionnels bénéficient de la protection de l'Etat » contre tous actes dirigés contre eux dans l'exercice de leurs fonctions. Cependant, l'article 6 de ce statut stipule*

*que « les rois et chefs traditionnels sont soumis aux obligations de neutralité, d'impartialité et de réserve. Ils doivent s'abstenir d'afficher leur appartenance politique ».*

Le même observateur et analyste poursuit son propos en faisant savoir que les autorités coutumières auraient été utilisées à des fins politiques.

*Et pourtant, depuis le décès d'Amadou Gon Coulibaly, candidat désigné du RHDP à la présidentielle 2020, le parti au pouvoir était en quête d'un nouveau candidat. A cet effet, cadres, dignitaires et autres militants n'ont cessé, on les a vus et entendus, de lancer d'incessants appels au président Alassane Ouattara pour revenir sur sa décision de passer la main à une nouvelle génération. A ceux-là, s'ajoutaient également les rois et chefs traditionnels qui se bouscullaient au portillon de la résidence du président ivoirien pour l'appeler à se porter candidat pour un troisième mandat (...) Même si ce soutien de ces têtes couronnées, dépositaires de la sagesse et de la tradition ivoirienne, a constitué un retour de l'ascenseur à celui qui leur a donné un statut en Côte d'Ivoire, ne s'agit-il pas en l'espèce d'une flagrante violation des lois qui régissent leur corporation ?*

Il ne faut donc jamais perdre de vue l'itinéraire de ces organisations traditionnelles, mais tout au contraire regarder de très près ce qui s'y passe et tenter de discerner le chemin que ces institutions coutumières vont emprunter. Les chefferies traditionnelles ont traversé le temps. Elles ont été tour à tour convoitées et conditionnée par le système colonial, par les régimes politiques des nouvelles républiques, par les politiciens dans les premières heures du retour au multipartisme. Conscients du rôle que l'institution de leadership traditionnel pourrait jouer dans le cadre de la coexistence des pouvoirs politiques (traditionnel et moderne), ces différents systèmes de gestion politique ont tous cherché à instrumentaliser les leaders traditionnels et à modeler l'institution chefales selon leurs goûts, leurs aspirations. Toutefois la question de leur apport dans le développement de nos sociétés en voie de développement se pose. Comment ils abordent le terrain dans le cadre de leur mission ?

## **II. 6 L'APPROCHE DE TERRAIN**

*La CNRCT initie, conduit et assure le suivi de ses actions sur le terrain par le biais des Représentants de ses Comités Régionaux, en synergie avec les populations, les communautés, les collectivités et les institutions locales. Elle s'inscrit dans une atmosphère participative et consensuelle en privilégiant la démarche de la médiation, de la conciliation et de la négociation, autant que l'implication des acteurs locaux. La CNRCT est impliquée en permanence dans le règlement des litiges et la résolution des conflits dans les villages et au sein des communautés par le biais de ses Comités Régionaux. Les expertises sont variées et s'adaptent aux particularités des réalités socioculturelles locales. Les modes usuels qui interviennent dans les actions de l'Institution sont les suivantes :*

### **II. 6. 1 Au niveau de la Sensibilisation**

*C'est une démarche préventive qui permet en amont de travailler à la préservation de la paix et de la cohésion sociale. De forts messages sont relayés et des actions spécifiques sont menées relativement à des questions d'intérêt national (paix, sécurité, éducation, élection ; etc.) auprès des communautés locales par le biais des Représentants régionaux. A cet égard, nous avons organisé une tournée nationale de sensibilisation pour des élections apaisées ; du 03 au 12 octobre 2020.*

## II. 6. 2 Au niveau de la Médiation et ou la Facilitation

*Il s'agit d'une procédure non contraignante en vue de mettre fin à un différend entre deux parties (conflits intra ou intercommunautaires). En général, la CNRCT s'autosaisit ou est saisie par un Représentant Régional. Le Directoire met sur pied une délégation de médiateurs (membres du Directoire et/ou Chefs régionaux) qui va constituer le groupe de médiation indépendant qui va rencontrer les parties au conflit sur le terrain et cherche à parvenir à un accord négocié en proposant des solutions idoines, La médiation n'aura abouti que lorsque les parties au conflit auront accepté les solutions proposées. En la matière, nous avons eu à mener plusieurs médiations dont par exemple la médiation dans le cadre du conflit à l'Ouest dans la zone de Guiglo en octobre 2017 et la médiation au sujet des affrontements intercommunautaires à Béoumie entre Baoulé et Malinké en juin 2020.*

## II. 6. 3 Les Consultations

*C'est une autre forme de démarche inclusive que le Directoire de la CNRCT engage sur des questions d'intérêt national. Il s'agit en particulier de mener des consultations de haut niveau auprès des parties ou organisations politiques, des organisations de la société civile, des personnalités de premier rang afin de contribuer activement à l'apaisement du climat sociopolitique ; à l'avancement du processus de réconciliation, à la préservation et/ou à la consolidation de la cohésion sociale. A titres d'exemples, nous avons eu plusieurs contributions de la CNRCT dans le cadre des consultations nationales du Président de la République sur le processus de Réconciliation Nationale le 07 décembre 2015; il y a eu une contribution de la CNRCT à l'initiative présidentielle de réforme constitutionnelle le 08 juin 2016; il y a également eu des consultations avec les partis politiques ivoiriens (1<sup>ère</sup> phase) : (UPCI, RPP, PIT, PPS, COJEP, URD, LIDER, RPCI ; initiées par le Directoire de la CNRCT du 22 au 30 août 2018.*

## II. 6. 4 Le Dialogue Intercommunautaire

*C'est un dialogue inclusif que la CNRCT instaure avec les communautés locales sur saisine de ses Représentations Régionales ou par la volonté motivée di Directoire ou encore en urgence par le pouvoir discrétionnaire de son Président. La démarche consiste à aller à la rencontre des communautés locales pour les écouter dans le cadre d'un dialogue direct, ouvert et franc par rapport à des questions spécifiques d'intérêt national ou de cohésion sociale. Cette démarche a pour triple avantage de permettre aux populations visées d'exprimer librement leurs préoccupations profondes, de contribuer à " désamorcer " les cœurs et ainsi à consolider la cohésion sociale. A cet effet, retenons la tournée nationale de sensibilisation à la Cohésion sociale et au Dialogue intercommunautaire conduite par le Président de la CNRCT du 11 au 20 novembre 2020 qui était une démarche inclusive de Dialogue intercommunautaire avec les jeunes et les communautés des localités visitées.*

De ce qui précède, nous pouvons dire que les autorités coutumières en Côte d'Ivoire ont du challenge vu les activités déjà accomplies sur le terrain dans un contexte politique difficile. Elles ont encore de la matière pour travailler vu également les défis qui les attendent. Nous pouvons soutenir que cette institution vient pour combler un vide institutionnel qui devrait ou qui aurait dû être depuis pour prévenir les crises ou tout au moins les amoindrir au regard de leur missions et attributions et des réalités sociale, politique et économique que la Côte d'Ivoire a connu au cours de ces vingt dernières années. Cette institution est structurée et dispose des moyens dont la Côte d'Ivoire a besoin pour se stabiliser et reconstituer le tissu social déchiré, après tant d'années de crises répétées. La reconnaissance juridique vient à point nommé pour soigner l'image et renforcer l'autorité des chefs traditionnelles.

Comme les leaders des institutions traditionnelles disposent d'une marge du pouvoir politique réel et certaine auprès de leurs administrés, ils ne peuvent qu'avoir des rapprochements avec les autorités du pouvoir politique moderne et administratif ou les représentants de l'appareil étatique pour une indispensable collaboration. Cela a fait l'objet de plusieurs commentaires, parfois ce sont des discours controversés et le plus souvent acerbes à l'égard de cette catégorie des acteurs politiques dits traditionnels. Si certains observateurs ou chercheurs les stigmatisent, d'autres par contre les félicitent dans leurs missions. C'est pourquoi, il apparaît important de confronter sinon d'ouvrir un espace de discussion des résultats.

### III. DISCUSSION DES RESULTATS

Nous confrontons ici les points de vue de certains chercheurs qui vont dans le même sens que les discours de nos enquêtés. (Assoumane Salifou, 1997) fait remarquer que la chefferie est un enjeu politique et une machine électorale dans un régime démocratique. Il pose la question suivante : « en effet, quand on sait que tous les chefs traditionnels jouissent souvent de la confiance des populations qui sont sous leur autorité, on est en droit de s'interroger si la chefferie peut être neutre politiquement ? ». Il poursuit et met l'accent sur la position partisane des chefs traditionnels lors des échéances électorales : « pour cause, en quelques années seulement, nombre d'entre eux ont pris goût à la politique au point de devenir les relais pour tel ou tel parti politique. Au demeurant, il existe aujourd'hui les chefs traditionnels qui sont comme des représentants de partis politiques dans leur localité respective et qui donnent des consignes de vote lors des échéances électorales. Souvent les partis politiques sont obligés de passer par les chefs coutumiers pour s'implanter dans les différentes localités. »

Cette situation de dépendance du chef traditionnel vis-à-vis du pouvoir central étatique est encore soulignée par (Apati-Bassah, 1991) en ces termes :

« Les chefs traditionnels se sont prostitués et sont devenus un instrument aux mains du pouvoir à tel point que beaucoup d'entre eux sont mal vus par leur population avec le vent de démocratisation ».

(Rouveroy van Nieuwaal, 2000) porte un autre regard tout à fait différent de celui de la plupart des chercheurs. Ainsi il écrit : « le rôle et la fonction de l'autorité traditionnelle et de ses formes sont à mon avis sous-estimés et insuffisamment pris en ligne de compte dans l'observation.

En effet, celui qui s'intéresse de façon continue aux chefs traditionnels, comme je le fais depuis le début de mes recherches au Togo en 1969, peut être frappé par un paradoxe. J'ai fait la connaissance d'un grand nombre de chefs qui exercent une influence importante sur tout ce qui touche à l'existence des populations africaines, en bref sur leur vie quotidienne. »

Concernant toujours l'image péjorative à l'égard des chefs traditionnels Rouveroy écrit : « si cette image reflétait la situation commune, il n'y aurait pas eu lieu d'écrire ce livre. Sur la base de mes propres données rassemblées au Togo, et jointes à des informations provenant d'autres parties d'Afrique, il apparaît que cette description mérite une mise au point.

J'espère pouvoir montrer que l'idée selon laquelle les chefs traditionnels ont dégénéré au point de devenir les instruments de l'administration centrale, les laquais et les vassaux du parti unique, suivant les termes parfois entendu au Togo, ne correspond pas entièrement à la réalité sociale et politique à l'intérieur de certains Etats africains, car il arrive à plus d'un chercheur en Afrique de pouvoir constater la présence de chefs traditionnels, sur des terrains

divers et à des différents niveaux. On rencontre des chefs traditionnels dans le règlement de litiges, dans la gestion de marchés, dans le rôle de chefs de terre, de moniteurs dans des programmes de développement, dans les relations avec les organisations non gouvernementales, pour ne pas les mentionner dans leurs nombreuses tâches socioreligieuses telles que la recherche et la lutte contre les sorcières dans la société, ou encore comme représentants de l'autorité traditionnelle qui savent s'organiser dans le domaine politique ».

Face aux difficultés auxquelles la chefferie a longtemps été confrontée en Côte d'Ivoire, (Maurice Wanyou, 2006) s'est interrogé dans un article : « doit-on considérer aujourd'hui la chefferie traditionnelle comme une institution anachronique qu'il faut oublier, ou devant servir d'ornement dans les parades officielles ? Ou, au contraire, a-t-elle encore un rôle de gestion administrative à jouer en tant qu'institution de droit public ? » Après une analyse, il écrit dans sa conclusion ceci : « Il serait donc souhaitable de définir le statut des chefs traditionnels comme mandataires de l'administration et autorités coutumières représentant les communautés rurales. »

Aussi (Acka Sohaily Félix, 2004) se présentait déjà depuis 2004 comme l'avocat des autorités traditionnelles. Il plaidait pour un statut juridique des autorités traditionnelles en Côte d'Ivoire. Ainsi, il écrit :

« Au sein de l'Etat ivoirien, les autorités traditionnelles affichent une certaine permanence : elles sont présentes dans les grandes occasions, notamment lorsque le président de la République reçoit les grands corps et les différentes couches sociales. Cette présence pose le problème de leur place. En effet, si la prise en compte des autorités traditionnelles prend la forme d'une reconnaissance dans les faits, celle-ci contraste radicalement avec leur reconnaissance en droit. »

Dans son article (Fokwang Jude, 2005) s'interroge, de façon critique, sur le rôle que peuvent jouer les chefs traditionnels en vue du développement socioéconomique et culturel de leurs communautés. Pour cela il confronte des analyses de plusieurs auteurs dont certains montrent leur pessimisme tandis que d'autres par contre affichent leur optimisme. Ainsi (Bayart, 1989 : 29) écrit « Aujourd'hui, il est évident que les chefs ne sont pas enfermés dans « une tête à tête avec une tradition mythique » mais font visiblement partie intégrante du paysage politique moderne. Les chefs ont un rôle à jouer dans le domaine coutumier comme dans le domaine de la politique moderne. » Quant à (Bouafo A. 2001), il mentionne que « ce ne sont pas tous les chefs qui peuvent prétendre à cette légitimité, parce que certains ont été irrémédiablement ternis par leur association passée avec l'apartheid, dans le cas de l'Afrique du Sud, ou passent pour avoir été trop impliqués dans les politiques partisans à côté du parti au pouvoir, comme dans le cas du Cameroun ou du Ghana. » (Fokwang Jude, 2005) ajoute encore dans le même ordre d'idées ceci : « il y avait une opinion émergente selon laquelle les chefs étaient des collaborateurs des régimes coloniaux et donc hostiles non seulement à la lutte pour la libération, mais aussi au développement socioéconomique de leurs divers chefferies ». Fokwang poursuit son analyse en ces termes : « De par leur vocation et leur fonction » déclarait un collaborateur d'un journal local, « les chefs traditionnels sont des ultra-conservateurs qui prennent à tort les défis pour de l'outrage, considèrent les idées nouvelles comme de l'anathème et sont allergiques et hermétiques aux changements libéraux. Leur structure mentale statique ne permet aucune ouverture vers la démocratie qui est une forme de gouvernance participative moderne incompatible avec leurs perceptions archaïques. » Par contre pour (Oomen, 2000) « il y a une montée sans précédent du discours sur le regain d'importance de la chefferie, en tant qu'emblème de la « tradition » africaine, notamment à propos du rôle que les chefs pourraient

jouer en tant que gardiens de la « tradition » et facilitateurs de la modernité à travers le développement socioéconomique. »

(Assoumane Salifou, 1997) pense que le nouveau chef doit être un agent de développement impliqué dans la seule action administrative. Ainsi il rappelle qu'au Niger les chefs traditionnels ont été impliqués dans la gestion des ressources naturelles ainsi que dans la préservation de l'environnement géographique. Aussi écrit-il : « Ce faisant non seulement ils contribuent à la protection de l'environnement mais aussi à l'accroissement de la productivité des sols. Les chefs traditionnels sont parties prenantes dans l'identification mais surtout dans le suivi des couloirs de passage, des aires de pâturage contribuant ainsi à la préservation de l'équilibre écologique de leurs territoires respectifs. »

(Perrot Claude-Hélène, 2006) met en exergue la façon dont les gestionnaires coutumiers du sud-est de la Côte d'Ivoire se sont impliqués dans la résolution de la crise ivoirienne pour épargner leurs régions respectives des conflits armés de la rébellion armée du 19 septembre 2002 sans oublier aussi la manière dont ces leaders se sont illustrés pour le recherche de la paix et pour la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, dans un ouvrage collectif avec (F.-X. Fauvelle, 2003), elles observent un regain de la notoriété des leaders traditionnels à travers leurs implications dans le cadre de la résolution des conflits politiques qui déchirent l'Afrique ces dernières années.

## CONCLUSION

Au terme de la présente réflexion dans le cadre de cet article intitulé « **L'institutionnalisation de la corporation des autorités coutumières en Côte d'Ivoire : enjeux et perspectives** », il convient de retenir que cette réflexion tente de mettre en évidence d'une part de ce qui transparait ou se cache derrière cette initiative de « réhabilitation », de « reconnaissance juridique » ou de « revalorisation » des Chefs Traditionnels et d'autre part ce qui pourrait advenir plus tard aussi bien pour tous les acteurs politiques que pour la société toute entière. Deux principales tendances politiques, alors, se sont dégagées à propos de cette reconnaissance juridique accordée aux représentants des institutions coutumières en Côte d'Ivoire, notamment à propos du rôle et de l'importance que ces leaders des institutions coutumières pourraient jouer dans la Côte d'Ivoire moderne, démocratique, stable et prospère. D'un côté, certains observateurs et notamment des acteurs politiques estiment que : « *le politique a porté atteinte aux institutions politiques traditionnelles en prétextant leur modernisation, leur renforcement. Pour eux, les chefs traditionnels n'ont point besoin d'être organisés. On devrait plutôt les laisser naturels, tels quels, pour préserver leur authenticité et leur originalité. Cette institutionnalisation consacre ainsi leur politisation, leur désacralisation, leur déchéance et leur manque de crédibilité et de neutralité sur le terrain politique. Les Rois et Chefs Traditionnels sont aux ordres et constituent un bras séculier du régime politique qui les a mandatés, parce qu'ils ne tardent pas à prendre position et à faire des déclarations en faveur de ces acteurs politiques pour ce qui concerne la quête ou la conservation du pouvoir étatique* ».

Ainsi les autorités coutumières apparaissent là comme des personnes capables de « donner » le pouvoir à certains prétendants au pouvoir électif qui les auraient mis en mission.

Cependant, de l'autre côté du mur, d'autres voies s'élèvent pour saluer cette nouvelle initiative des autorités ivoiriennes qui a consisté et à conduit à la reconnaissance juridique des Rois et Chefs Traditionnels en Côte d'Ivoire. Pour ces derniers, « *ces gestionnaires coutumiers ont un*

*rôle très important à jouer pour la préservation : des idéaux de paix, de sécurisation, de stabilisation et du rayonnement de la Côte d'Ivoire, du processus de développement et de cohésion sociale enclenché dans cette nation sortant à peine d'une série de crises sociopolitiques* ». Leur place (chefs traditionnels) est d'autant plus nécessaire que les méthodes dites modernes de préventions et de résolution des conflits ont montré leurs limites. (Lado L et Zouzou A. 2015).

Selon le secrétariat de la CNRCT, « *les rois et chefs traditionnels disposent d'expertises indéniables dont l'appareil de l'Etat pourrait s'inspirer, ils sont les garants des us et coutumes sur lesquels les autorités peuvent s'appuyer pour garantir la cohésion sociale au sein des communautés* ».

Vue sous cet angle, l'action des autorités coutumières transparaît ici en perspective comme une solution pour tout le pays qui a traversé une série de crises socio-politiques.

En guise de synthèse, nous pouvons dire que l'image négative et corrompue des autorités traditionnelles que présentent certains observateurs et surtout d'autres acteurs politiques n'est certainement pas fautive, dans un certain sens, mais la réalité dans presque tous les pays africains et notamment en Côte d'Ivoire est que la majorité des populations rurales sont des gens qui vivent selon les prescriptions de la société traditionnelle. Il est important de se rendre à l'évidence qu'aucune approche intellectuelle ne va changer les réalités sociales. La chefferie est légitime car elle est culturellement présente dans la vie quotidienne de la communauté. Terminons avec (Maurice Wanyou, 2006) pour dire que « *la chefferie traditionnelle a encore un rôle important à jouer dans un Etat moderne comme la Côte d'Ivoire pour deux raisons essentielles. D'abord l'importance numérique des populations vivant encore sous l'empire des coutumes est particulièrement élevée. Ensuite l'ignorance des lois de l'Etat par cette frange de la population est évidente. Le rôle des chefs traditionnels devrait donc être celui de médiation entre les communautés rurales et les représentants de l'Etat. Elle devrait se faire dans les actions de développement rural, dans la transmission et l'explication des décisions gouvernementales, enfin dans la recherche de conciliation à l'occasion des conflits* ».

## BIBLIOGRAPHIE

Acka Sohaily F. (2004), « *La survivance des autorités traditionnelles dans la république : l'exemple des rois et des chefs* », *Actualité juridique* n°42 p 24-39

Amoa U. (2004), « *Bâtir un nouveau monde avec l'appui des chefs traditionnels : interview Aka Simon Ernest* », *Fraternité matin* n°11888, p 2-3

Apati-Bassah (1991) « *La chefferie traditionnelle : une institution à rénover* », la tribune des démocrates, Lomé, 3septembre, P.12

Assouman S. (1997) *Quelle chefferie traditionnelle dans un régime démocratique ? Cas du Niger*, Université Abdou Moumouni, Niamey

Beugré J. (2001), « *Pour convaincre ADO de participer au forum. Seydou Diarra, des rois et chefs traditionnels en mission au Gabon* », *le Jour* n°1994 p 2

Brou P. (2013), « *Chefferie traditionnelle et pouvoir public : quelle cohabitation?* » *Quotidien Fraternité Matin*, n°14649 du 27 Septembre, p.6

Crouzel I. (1999) « La chefferie traditionnelle face à la démocratisation des pouvoirs locaux », *Afrique contemporaine*, n° 192 octobre- décembre, p 30-39

D'Aby Amon J.F (1988), *Le problème de chefferies traditionnelles en Côte d'Ivoire*, Abidjan, NEA

Ettien F. (2014), « Reconnaissance du statut des chefs traditionnels par l'Etat : Ouattara a réussi un grand coup », *Quotidien La matinale* n°458 du 28 Janvier, p.7

Fokwang J. (2005) « Des innovateurs tribaux ? Les chefs traditionnels et le développement en Afrique », bulletin de Codesria, n°3-4 p 43-45

Gaye F. (1998) *Pouvoirs traditionnels, monopartisme et Transition démocratique en Côte d'Ivoire : l'exemple de la chefferie Tiembara de Korhogo* : Thèse pour le Doctorat nouveau Régime, EHESS, Paris

Généfolo K. (2005), *La problématique de la gestion du pouvoir en pays sénoufo : l'exemple des niarafolo dans le département de Ferkessédougou*. Mémoire de Maîtrise en Sociologie IES, Abidjan

Généfolo K. (2007), *Approche socio-anthropologique du pouvoir politique en société niarafolo*. Mémoire de DEA en Sociologie IES, Abidjan

Généfolo K. (2015), « La chefferie traditionnelle sénoufo-niarafolo sous la série de crises sociopolitiques dans le nord de la Côte d'Ivoire ». *Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie*. KASA BYA KASA, Abidjan n° 30, p 124-142

Généfolo K. (2016), *Les mutations sociopolitiques du monde sénoufo-niarafolo dans le nord ivoirien*. Thèse unique de doctorat en sociologie IES, Abidjan

Lado L et Zouzou A. (2015) *Méthodologies de réconciliation intercommunautaire en période post-crise en Afrique : une étude comparée de trois cas de terrain en Côte d'Ivoire*

Latt T. (2014), « Il l'avait promis, il l'a fait pour les têtes couronnées Ouattara donne le pouvoir aux chefs, leur statut voté par les députés, hier » *Quotidien Le Patriote*, n° 4376 du 27 Juin p. 2.

Mariatou K. et N'guessan K. (2005), « Chefferie en mutation en Côte d'Ivoire, Débats ». *Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n°21, p15-20

Perrot Claude.-H. et F.- X. Fauvelle (2003), *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Karthala, Paris

Perrot Claude H. (2006), « Chefs traditionnels : le cas du sud-est de la Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine* n°217p173-184

Rouveroy Van n. A. B. E. (2000), *L'Etat en Afrique face à la chefferie : le cas du Togo*, Karthala, Paris

Sakande J-M. (1997) *Chefferie traditionnelle et pouvoir moderne au plateau Mossi*, ENAM, Ouagadougou